

## «Un seul chapeau pour de nombreuses têtes» dans Frankfurter Allgemeine Zeitung (21 juillet 1975)

**Légende:** Le 21 juillet 1975, le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung rend compte de l'intention des partis libéraux des pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) de constituer une fédération libérale européenne afin de mieux coordonner leur politique en ce qui concerne les questions communautaires.

**Source:** Frankfurter Allgemeine Zeitung. Zeitung für Deutschland. Hrsg. Eick, Jürgen; Welter, Erich; Fack, Fritz Ullrich; Deschamps, Bruno; Fest, Joachim; Reißmüller, Johann Georg. 21.07.1975, Nr. 165. Frankfurt/Main: FAZ Verlag GmbH. "Ein Hut für viele Köpfe", auteur:Meyer, Thomas , p. 8.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/un\\_seul\\_chapeau\\_pour\\_de\\_nombreuses\\_tetes\\_dans\\_frankfurter\\_allgemeine\\_zeitung\\_21\\_juillet\\_1975-fr-25a45a51-5490-4637-8156-0086d0163bad.html](http://www.cvce.eu/obj/un_seul_chapeau_pour_de_nombreuses_tetes_dans_frankfurter_allgemeine_zeitung_21_juillet_1975-fr-25a45a51-5490-4637-8156-0086d0163bad.html)



**Date de dernière mise à jour:** 24/05/2017

## Un seul chapeau pour de nombreuses têtes

### Une fédération européenne des partis libéraux doit voir le jour à Stuttgart

par Thomas Meyer

Bonn, en juillet

Si, à la fin du mois de mars de l'année prochaine, des représentants d'environ une douzaine de partis libéraux européens vont se réunir à Stuttgart, pour y fonder solennellement la «Fédération des partis libéraux de la Communauté européenne» et créer ainsi le premier véritable parti européen sous la forme d'une organisation supranationale, la Communauté des Neuf se verra, sous l'angle optique du moins, enrichie d'une attraction supplémentaire. L'incertitude demeure sur la question de savoir si l'on va aller plus loin, si ce premier parti européen sera condamné à rester un simple club de discussion ou s'il sera capable d'une prise de conscience politique lui permettant de donner des impulsions sur la voie menant à l'Union européenne. En effet, aussi agréables à lire que soient les statuts présentés aujourd'hui, aussi fiers que soient maintenant les libéraux – qui ne sont pourtant pas réputés pour leur talent organisationnel – d'être les premiers à mettre en place un «vrai parti» international en Europe (Martin Bangemann), les points d'interrogation subsistent.

Toutefois, cet organisme, d'après l'image qu'en donnent les statuts, se détache clairement des formes de coopération existantes des partis frères européens. Du point de vue de l'organisation, il est plus, par exemple, que la vague interaction de l'Internationale socialiste ou des partis démocrates-chrétiens ou encore de l'Internationale libérale déjà existante, avec les rencontres des «leaders libéraux», qui sont organisées à tour de rôle et qui n'engagent à rien. Mais il suffit de jeter un regard sur la liste des membres fondateurs de la nouvelle fédération pour se rendre compte du large spectre qui doit être assemblé ici, sous le terme générique «libéral» en un article de marque européen unique. Il y a par exemple les Danois «tout à fait de gauche» (deux partis libéraux au total), puis le Parti Libéral Italien (P.L.I.), considéré comme un parti de droite, et, vers le centre de cette coalition arc-en-ciel, on trouve les démocrates libéraux de la République fédérale d'Allemagne et les libéraux du Royaume-Uni. En France, les Républicains indépendants du président Giscard d'Estaing ont décidé en dernière minute de participer au congrès constitutif. La casquette politique commune de ce parti européen, qui doit être le pendant du groupe parlementaire libéral au Parlement européen, devra en tout cas être conçue pour un énorme tour de tête.

Lors des préparatifs, on a déjà éliminé ce qui ne semblait pas politiquement possible. Le litige portait surtout sur la question de savoir si la fédération pouvait présenter aux partis membres des décisions obligatoires en matière de politique européenne. Ici, ce sont avant tout les Danois qui ont fait opposition. Ainsi, les objectifs et les compétences sont restés vagues dans le projet de statuts. La fédération aspirera à «un point de vue commun sur tous les problèmes importants concernant la Communauté, soutiendra l'organisation d'élections directes pour le Parlement européen... informera l'opinion publique et l'impliquera dans la construction d'une Europe unie et libérale». Le congrès de la fédération, l'assemblée délibérante, qui se réunit une fois par an, peut adopter des décisions sur toutes les questions qui concernent la Communauté européenne et son évolution vers une union politique. Elle peut en outre prendre des décisions sur d'autres thèmes, pour autant que les membres décident à l'unanimité de sa compétence à ce sujet, et elle peut enfin adresser des recommandations au groupe libéral du Parlement européen, rien de plus. Le «mandat impératif» n'est pas envisagé.

Face aux points de repère forcément vagues pour l'efficacité politique du travail se dresse une forme d'organisation rigoureusement structurée. En plus du congrès, qui correspond à une réunion nationale du parti, sont également prévus un comité exécutif, un secrétariat général et un secrétaire général, siégeant tous à Bruxelles. A la tête du comité, on trouvera le président de la fédération, qui sera élu par le congrès pour deux ans.

Le FDP, parti libéral allemand, et plus particulièrement son secrétaire général Flach s'est engagé avec force dans les travaux de préparation. D'une façon générale, le FDP, qui avait à l'époque refusé d'apporter sa

signature au bas des traités de Rome, s'est depuis lors consacré corps et âme à l'objectif de l'Union européenne. L'Europe sera également le thème central du prochain congrès fédéral du parti libéral, qui se tiendra du 27 au 29 octobre à Mayence. Le papier sur la politique européenne, qui doit être discuté et adopté à Mayence, renferme déjà des propositions pour la constitution de l'Union européenne. Et cela dans les moindres détails: élections générales pour le Parlement européen sur la base de la représentation proportionnelle (notamment pour garantir une représentation équitable des libéraux, alors qu'il n'y a aujourd'hui qu'un seul député européen libéral), en outre, mise en place, à côté du Parlement, d'un Conseil «fort» pour représenter les gouvernements nationaux.

La Commission actuelle sera remplacée par un «exécutif européen» composé pour une période transitoire de représentants du Parlement et des gouvernements nationaux. Le FDP pour l'Europe revendique également dans son programme le fait d'accorder exclusivement au Parlement européen les compétences budgétaires. Les principes des relations extérieures de l'Union, de la condition juridique du citoyen européen jusqu'à l'exigence de créer une société européenne de radio et de télévision complètent le programme qui sera présenté à Mayence.

Les libéraux allemands veulent ensuite inscrire ce programme détaillé dans la tâche du parti libéral européen, dont le congrès constitutif à Stuttgart, une semaine avant les élections parlementaires du land de Bade-Württemberg, promet un magnifique spectacle européen sous le pavillon libéral. On verra ensuite si la force unificatrice des termes «Europe» et «libéral» l'emporte sur les égoïsmes nationaux, mais également sur la puissance centrifuge des nombreuses orientations et forces qui se considèrent comme libérales. Deux difficultés particulières s'annoncent d'ores et déjà. Tout d'abord, on n'est jamais parvenu jusqu'à maintenant à garantir, au sein de la CE, «l'universalité» du parti libéral européen. La République d'Irlande ne sera pas représentée pour le moment car elle ne possède aucun parti répondant aux exigences des statuts.

Un second problème apparaît clairement dans une des premières propositions d'amendement jointes directement au projet de statuts. Il concerne la position du secrétaire général qui, selon l'exigence exprimée, doit être responsable uniquement vis-à-vis du comité exécutif et non pas vis-à-vis du Congrès, c'est-à-dire de la «base» de la fédération. Dans l'exposé des motifs, on peut entre autres lire ceci: «Une double responsabilité pourrait donner une position politiquement trop forte au secrétaire général qui, selon la conception du texte, doit plutôt agir comme un gérant de société.» On pourrait voir une tendance visant à maintenir dès le début les pouvoirs politiques au plus petit dénominateur. En d'autres termes, nous ne disposons malgré tout ici que d'un joli papier d'emballage entourant un nouveau paquet de dispositions européennes qui n'engagent à rien.